

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : Non concerné
9.2 Feux de croisement : Non concerné
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2
9.3.2 Latéraux : Non
9.4 Feux de position arrière : 2 mutuellement incorporés aux feux stop
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : Non concerné
9.5.2 Arrière : 2 groupés au bloc feux arrière
9.5.3 Latéraux : Non concerné
9.6 Feux stop : 2 mutuellement incorporés aux feux de position
9.6.1 Troisième feu central : Non concerné
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou groupé au bloc feux arrière
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : 2
9.8.2 Arrière : 2 triangulaires indépendants ou groupés au bloc feux arrière
9.8.3 Latéraux : 4
9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de direction commandé par le véhicule tracteur
9.10 Feux de marche arrière : Non
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : Non concerné
9.11.2 Arrière : 1 indépendant à l'arrière gauche, ou 2 groupés aux blocs feux arrières
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : Non
9.12.2 Arrière : 2
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Non
9.14 Feux spéciaux : Non

10. DIVERS

- 10.1 Accessoires : Néant
10.2 Marques d'identité : 562-1147
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Avant droit
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le châssis à l'avant droit
10.2.3 Structure du numéro d'identification
VLC : Identification constructeur
TPG352 : Type de remorque
R : Timon réglable
06 : Année de fabrication
00001 : Numéro d'ordre de fabrication composé de 5 chiffres
10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VLCTPG352R0600001
10.2.5 Identification du moteur : Non concerné
10.3 Marques d'identité du transformateur : Non concerné
11. VISITES TECHNIQUES : Non concerné

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, que les véhicules de catégorie internationale O2, genre REM, marque Hubiere dont le type variante version suit : TPG352R, livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R418-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Valenciennes, le 03/01/2007
Le Technicien Supérieur en
Chef de l'industrie et des Mines
P. CARON

Vu et approuvé. Enregistré sous le n° V-104-06
Fait à Valenciennes, le 03/01/2007
Pour le Directeur et par délégation,
P/Le Chef du Groupe de Valenciennes,
par interim.
P. LAMACQ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, REMORQUES HUBIERE SA, ZAC La Marlière, 59613 FOURMIES, constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(1) DENOMINATION :

- | | | |
|--|---|-------------------|
| (D1) Marque | : | HUBIERE |
| (D2) Type, Variante, Version | : | TPG 352 R |
| (D3) Dénomination commerciale | : | TPG352R |
| (E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type | : | VLCTPG352R1000253 |
| (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) | : | 3500 |
| (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) | : | 3500 |
| (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) | : | Non concerné |
| (G) Masse en service (G1+75)(kg) | : | Non concerné |
| (G1) Poids à vide national (PV)(kg) | : | 720 |
| (J) Catégorie internationale | : | O2 |
| (J1) Genre national | : | REM |
| (J3) Carrosserie (désignation nationale) | : | PTE-ENG |
| (K) Numéro de la réception par type | : | V-104-06 |
| (P1) Cylindrée (cm³) | : | Non concerné |
| (P2) Puissance nette maximale (kW) | : | Non concerné |
| (P3) Source d'énergie | : | Non concerné |
| (P6) Puissance administrative (CV) | : | Non concerné |
| (Q) Rapport Puissance/Masse | : | Non concerné |
| (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) | : | Non concerné |
| (U1) Niveau sonore à l'arrêt (Db(A)) | : | Non concerné |
| (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min⁻¹) | : | Non concerné |
| (V7) CO₂ (g/km) | : | Non concerné |
| (V9) Classe environnementale | : | Non concerné |

- est entièrement conforme au type, variante, version, dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
et peut de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines, le 20/12/2010
pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Fourmies, le 20/12/2010

Le Constructeur,

(1) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17

ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui sont l'objet d'une prescription de

conformité d'un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

REMORQUES HUBIERE SAS

SAS au Capital de 215.000 €

ZAC La Marlière - BP 40070

59613 FOURMIES CEDEX

Tel 03 27 60 00 00 - Fax 03 27 57 40 72

APE 2920 Z - SIRET 344 766 258 00026

TVA FR 08 344 766 258